



L'an deux-mille vingt-trois, le douze octobre, le Conseil Municipal de la commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quatre octobre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal Pochat-Baron, Maire

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : Cheneval Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, Labaye Josette, Secco Laëtitia, Vigny Gérald

Conseillers municipaux : Cenci Antoine, Charbonnier Virginie, Gernais Benjamin, Laoufi Nadia, Laverrière Magali, Macherat Martial, Moenne Monique, Pagnod Pascale, Pellet Sébastien, Pillet Isabelle, Vaur Florence

Absents représentés : Pouvoir de Bochaton Maryse à Moenne Monique ; de Devesa Marie à Pagnod Pascale ; de Milesi Gérard à GOY Corinne ; de Staropoli Michel à Macherat Martial ; de Valentin Pierre à Pochat-Baron Pascal

Absents : Camus Isabelle, Gavard-Perret Alexandre, Cheminal Joëlle

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Gérald VIGNY est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 5
Votants : 23

Delibération n° D2023_076 – FINANCES

Participation financière à l'achat des forfaits de ski pour le Massif des Brasses

La Commune participe financièrement à la pratique du ski alpin

- pour les enfants domiciliés à Viuz-en-Sallaz et scolarisés en écoles maternelle, primaire et au collège, quel que soit le lieu de scolarisation
- pour les enfants dont les parents sont assujettis à la cotisation économique territoriale du fait de leur profession (commerçant, artisan ou profession libérale), scolarisés en écoles maternelle et primaire à Viuz-en-Sallaz, ou au collège

Pour l'année scolaire écoulée 2022-2023, la participation de la commune à l'acquisition du forfait saison s'élevait à 30 €.

Pour la saison 2023-2024, les tarifs du Massif des Brasses ont évolué de la manière suivante :

	Prévente		Tarif normal	
	2022-2023	2023-2024	2022-2023	2023-2024
Adultes	199.99 €	199,99 à 285 €	335 €	368 €
Etudiants / Seniors	175 €	190 €	257 €	282 €
Enfants	109 €	120 €	165 €	182 €
- de 5 ans	40 €	40 €	40 €	40 €

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **FIXE à 30€ le montant de la participation communale à l'achat des forfaits scolaires des Brasses, en ski alpin, pour la saison 2023-2024 ;**
- **L'aide est apportée pour la pratique du ski alpin :**
 - pour les enfants domiciliés à Viuz-en-Sallaz et scolarisés en écoles maternelle, primaire et au collège, quel que soit le lieu de scolarisation
 - pour les enfants dont les parents sont assujettis à la cotisation économique territoriale du fait de leur profession (commerçant, artisan ou profession libérale), scolarisés en écoles maternelle et primaire à Viuz-en-Sallaz, ou au collège

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POGHAT-BARON



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 17/10/23
Publication en ligne le 17/10/23
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS

Le secrétaire de séance
Gérald VIGNY